



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal,

- CONSTATE l'installation de Monsieur Alain SACCHETTI en remplacement de monsieur Frédéric PARENT au Conseil Municipal

- APPROUVE la modification de la composition des commissions communales, composées comme suit :

- Travaux, voirie, cimetières, hygiène, sécurité, entretien de la ville et patrimoine : Mesdames, Messieurs, Jean-Pierre HARDY, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Annabelle VICENTE, Mamadou WADE, Stéphane CAPDET, Yannick MAURICE, Audrey MOREAU.

- Affaires générales, personnel, logements sociaux, handicap, anciens combattants, seniors : Mesdames, Messieurs, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Marie-Madeleine COLLOT, Audrey JESPAS, Alexandre KARADJINOV, Gérard BURN, Audrey MOREAU.

- Sport, jeunesse, maisons de quartier, fêtes : Mesdames, Messieurs, Abdelhakim BOUKDOUR, Mamadou WADE, Anne-Sophie SIMOES CARVALHO, Alain GAUDISSIABOIS, Virgile EDRAGAS, Karim ZIABAT, Audrey MOREAU.

- Vie économique, commerçants, relations extérieures, formation, jumelage : Mesdames, Messieurs, Monique MERIZIO, Alain SACCHETTI, Mamadou WADE, Audrey JESPAS, Alexandre KARADJINOV, Audrey MOREAU, Gérard BURN.

- Finances et tarification : Mesdames, Messieurs, Audrey JESPAS, Nicole THENIN, Annabelle VICENTE, Yannick TOUCHET, Olivier FOURCHES, Stéphane CAPDET, Fadila BOUZIANE, Audrey MOREAU.

- Urbanisme, aménagement, transport, environnement et qualité de la vie : Mesdames, Messieurs, Olivier FOURCHES, Jérôme GONTIER, Pierre HERBELOT, Chantal BAGGIO, Jean-Pierre HARDY, Karim ZIABAT, Audrey MOREAU.

- Culture : Mesdames, Messieurs, Nathalie BRAHAMI, Marie-Madeleine COLLOT, Tatjana PUSKAS, Alain SACCHETTI, Joëlle MARTINEZ, Fadila BOUZIANE, Audrey MOREAU.

- Scolaire, péri-scolaire, petite enfance : Mesdames, Messieurs, Annabelle VICENTE, Tatjana PUSKAS, Olivier FOURCHES, Stéphanie AUVILLE, Alain GAUDISSIABOIS, Stéphane CAPDET, Philippe RELIN, Audrey MOREAU.

- Affaires sociales et juridiques : Mesdames, Messieurs, Alexandre KARADJINOV, Anne-Sophie SIMOES CARVALHO, Chantal BAGGIO, Frédéric TOURNERET, Virgile EDRAGAS, Philippe RELIN, Stéphane CAPDET, Audrey MOREAU. – **A LA MAJORITE**

- APPROUVE la titularisation de monsieur Frédéric TOURNERET au sein de la Commission d'appel d'offres - **A LA MAJORITE**

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2016 – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2016 – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 10 novembre 2016 – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 8 décembre 2016 – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour l'année scolaire 2017-2018, le montant des subventions accordées aux écoles pour favoriser leurs transports et entrées dans les musées, pour un montant total de 5 400 € – **A L'UNANIMITE**

- FIXE, pour la période du 18 avril au 3 juin 2017, le montant de la subvention accordée à l'école élémentaire la Butte pour la mise en place d'ateliers sur le temps scolaire, pour un montant de 160 € – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le renouvellement d'un groupement de commande pour le marché de restauration scolaire, fourniture et livraison de repas en liaison froide et le projet de convention entre les communes d'Eragny et de Jouy le Moutier, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dit-groupement - **A L'UNANIMITE**  
DECIDE de faire appel à un AMO pour le marché - **A LA MAJORITE**

- DECIDE d'appliquer une majoration de 50 % du tarif pour l'accueil des enfants non inscrit sur les temps d'accueil extra scolaire (mercredi et petites et grandes vacances), DECIDE d'appliquer une pénalité de 10 € en cas d'arrivée des familles après l'heure de fermeture des centres de loisirs et des structures d'accueil péri-scolaire - **A LA MAJORITE**

- AUTORISE, dans le cadre de la régularisation d'écritures relatives aux frais d'études, le trésorier à effectuer les écritures suivantes :

- Débit du compte 28031 et crédit du compte 1068 du compte de gestion du budget principal d'un montant de 89 403,54 euros pour la reprise des amortissements des frais d'études suivies de réalisation,

- Débit du compte 28031 et crédit du compte 1068 du compte de gestion du budget principal d'un montant de 8 527 € pour la reprise des amortissements effectués à tort pour une immobilisation comptabilisée au compte 2315 - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE l'intégration des biens informatiques du patrimoine de la Caisse des Ecoles dans le patrimoine de la ville au 30 septembre 2017 - **A L'UNANIMITE**

AUTORISE l'intégration des biens du patrimoine de la Caisse des Ecoles dans le patrimoine de la ville au 30 septembre 2014 - **A LA MAJORITE**

- AUTORISE l'intégration des biens informatiques du Centre Communal d'Action Sociale dans le patrimoine de la ville au 30 septembre 2017 - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE, dans le cadre de la convention relative à la création du service commun des systèmes d'information, le transfert des biens informatiques à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au 1<sup>er</sup> octobre 2017 - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de reprendre l'intégralité de la provision s'élevant à 40 000 euros constituée sur 3 ans pour honorer une condamnation éventuelle dans le litige opposant la ville aux entreprises MILAPRAT et MOREAU dans le cadre du marché de réhabilitation de la maison de la Challe - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la décision modificative n°1, liée au budget principal de 2017 - **A LA MAJORITE**

- APPROUVE les nouvelles durées d'amortissement et MODIFIE la délibération relative aux durées et biens amortis du 14 avril 2016 - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE l'admission en non-valeur des 1 135 créances irrécouvrables pour un montant total de 64 072, 57 euros - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE le mandatement anticipé des dépenses :

- en fonctionnement, à hauteur de 100% des crédits inscrits au budget primitif précédent,

- en investissement, à hauteur d'un quart des crédits inscrits au budget précédent, hors capital de la dette,

- en fonctionnement et en investissement à hauteur de 100% des crédits reportés de l'exercice précédent,

- en fonctionnement et en investissement le remboursement des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

AUTORISE l'ordonnancement anticipé de toutes les recettes quel que soit la section fonctionnement-investissement – **A LA MAJORITE**

- FIXE le montant du dépôt de garanti pour les logements communaux à :

- un mois de loyer pour les Conventions d'Occupation à titre précaire (COP),

- un demi-mois de loyer pour les Conventions d'Occupation à titre Précaire avec Astreinte (COPA),

- aucune caution pour les logements octroyés en Nécessité Absolue de Service (NAS),

PRECISE l'obligation faite aux agents de rendre en ordre le logement dans l'état où il leur a été confié (hors usage) - **A L'UNANIMITE**

- FIXE les tarifs des services publics communaux pour l'année 2018 – **A LA MAJORITE**

- APPROUVE le retrait de l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les Réseaux de Communication - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de rembourser les frais avancés par madame Nathalie BRAHAMI, adjointe au Maire chargée de la Culture, lors du déplacement à Munster dans le cadre du jumelage pour un montant de 211,92 euros – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour les années à venir le ration d'avancement de grade comme suit :
- Ratio identique pour toutes les catégories (A,B,C), les filières et les cadres d'emplois (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale)
- Ratio « promu-promouvable » au taux de 100% - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2017 comme suit :
- 15 suppressions de postes :
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, filière Administrative,
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, filière Administrative,
- 1 poste d'Adjoint administratif, catégorie C, filière Administrative,
- 1 poste d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, filière Animation,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, filière Animation,
- 1 poste d'Adjoint d'animation, catégorie C, filière Animation,
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, filière Technique
- 7 postes d'Adjoint technique, catégorie C, filière Technique,
- 15 créations de postes :
- 6 postes d'Agent de maîtrise, catégorie C, filière Technique,
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, filière Technique,
- 2 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie B, filière Administrative,
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, filière Administrative,
- 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, filière Animation, - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de créer au 1<sup>er</sup> décembre 2017 un emploi de responsable de CSU et 2 emplois d'opérateurs de vidéo protection - **A LA MAJORITE**

- DECIDE de créer un emploi de chargé d'accueil de centre social à temps non complet au 1<sup>er</sup> décembre 2017 et de créer au tableau des effectifs le poste correspondant d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, Catégorie C, filière Animation, à temps non complet - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le rattachement de la ville à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2019-2022 avec le Centre Interdépartemental de gestion - **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour 2018 la rémunération des agents recenseurs à 5,25 € la feuille de logement – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE d'accorder à la société d'HLM Osica sa garantie à 100% pour le remboursement des 2 prêts d'un montant total de 10 644 690 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°66499, S'ENGAGE, pendant la durée du prêt, si la société OSICA ne s'acquitte pas de toutes les sommes contractuellement dues, à en effectuer le paiement en ses lieux et place - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention de 6 000 € auprès de la Conférence des Financiers au titre du programme d'action à la journée Bien-être 2017 et à signer tous les documents y afférents - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention relative à la reprise en gestion technique et financière des équipements de signalisation lumineuse tricolore par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la convention entre la commune et le SIERTECC relative à l'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public, de télécommunication et les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la commune d'Eragny-sur-Oise, au niveau de l'Impasse des Rosiers, AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le rapport d'activité du SIERTECC pour l'année 2016 - **A L'UNANIMITE**
- PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'année 2016.

- EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail alimentaire toute la journée pour 4 à 5 dimanches en 2018 - **A LA MAJORITE**

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°31 sis chemin de Halage au prix de 22 500 € hors frais de notaire, AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte authentique et les documents afférents à cette acquisition - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de céder le terrain du stade Okonski sis 210 rue de l'Ambassadeur, cadastré section AR n° 228, n° 229, n° 225, n° 226, n° 227 et n° 269, pour un montant de 1 800 000 € au groupe immobilier Kauffman and Broad, AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte authentique et les documents afférents à cette cession - **A LA MAJORITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la Charte du développement durable afin de se conformer aux engagements du second Plan Climat – Agenda 21 pour la période 2018-2023 - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement à l'association « 610 CREW » d'une subvention exceptionnelle de 500 euros - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement à l'association « Odysée » d'une subvention exceptionnelle de 250 euros - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE le versement à l'association sportive du collège Pablo Picasso d'une subvention exceptionnelle de 500 euros - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'association française contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon 2017 - **A L'UNANIMITE**

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 28.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Monique MERIZIO, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES, Nathalie BRAHAMI, Annabelle VICENTE, Alexandre KARADJINOV, Adjoint au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Frédéric TOUNERET, Jérôme GONTIER, Virgile EDRAGAS (jusqu'à 22h15 puis à partir de 22h49), Anne-Sophie SIMOES CARVALHO (à partir de 22h09), Nicole THENIN, Tatjana PUSKAS, Alain SACCHETTI, Philippe RELIN, Fadila BOUZIANE, Yannick MAURICE, Gérard BURN, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Pierre HERBELOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Madame Monique MERIZIO
- Monsieur Mamadou WADE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Uma SANKAR a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Monsieur Virgile EDRAGAS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (à partir de 22h15 et jusqu'à 22h49)
- Madame Anne-Sophie SIMOES CARVALHO a donné pouvoir à Madame Annabelle VICENTE (jusqu'à 22h09)
- Monsieur Karim ZIABAT a donné pouvoir à Madame Fadila BOUZIANE

Absents :

- Madame, Messieurs, Yannick TOUCHET, Stéphane CAPDET, Audrey MOREAU.

Madame Chantal BAGGIO a été désignée comme secrétaire de séance.